

Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 23 juin 2015

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Engagement du personnel temporaire : ROUSSET Sébastien : du 15 juin 2015 au 15 août 2015

Décision du 30 avril 2015 : acceptation du devis de la société « Inédits », 4 allée Pin de Saint-Clair, 38130 ECHIROLLES, concernant l'édition d'un dépliant touristique de la commune. Montant du devis : 2 504,40 € TTC

Décision du 19 mai 2015 : vente d'une concession de terrain au cimetière communal, soit quatre mètres carrés, à Madame JOUANNY Nicole. Concession perpétuelle (99 ans), prix : 600 €.

Décision du 28 mai 2015 : acceptation du devis de la société « OMB », 74600 SEYNOD, concernant l'installation de présentoirs à la bibliothèque municipale. Montant du devis : 1 459.91 € TTC.

Décision du 05 juin 2015 : vente d'une concession au columbarium, dans le cimetière communal, à Monsieur BERARD Emmanuel. Concession de 50 ans, prix : 250 €.

TRAVAUX DE MISE EN SECURITÉ DU JARDIN D'ENFANTS HAMEAU DE SINGUIGNERET

Monsieur le Maire fait part de l'urgence de programmer des travaux de mise en sécurité du jardin d'enfants au hameau des Singuigneret : le terrain s'érode et l'escalier en pierre, qui accède à l'aire de jeux supérieure, menace d'effondrement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de programmer les travaux de mise en sécurité du jardin d'enfants au hameau de Singuigneret et sollicite l'aide financière du Conseil départemental,

RÉDUCTEUR DE PRESSION AU RÉSERVOIR D'EAU DU MURET

Monsieur le Maire fait part de l'urgence d'effectuer des travaux de réparation du réseau d'eau dans le secteur du réservoir du Muret.

Pour l'instant, le remplissage de ce réservoir est bien régulé mais les équipements sont en très mauvais état. Le réducteur dans le regard est complètement obsolète et il ne réduit plus du tout la pression.

Les appareils reçoivent une pression bien trop supérieure à ce qu'ils peuvent et se dégradent très rapidement. Cette situation nécessite de remplacer de toute urgence le réducteur dans le regard ainsi que la vanne et le filtre en amont de celui-ci.

La Société spécialisée ATEAU a pris les altitudes des différents ouvrages (Captage sur la Commune de Clavans en haut Oisans, Réservoir de Clavans haut, Clavans Bas, Muret) afin de dimensionner correctement les futurs appareils à installer dans le regard proche du réservoir du Muret.

Le Conseil municipal décide de programmer les travaux de remplacement du réducteur de pression dans le regard proche du réservoir du Muret et sollicite l'aide financière du Conseil départemental.

ACQUISITION DE MOBILIER EXTÉRIEUR

Le Conseil municipal décide d'acheter une cabane en bois pour le jardin d'enfants au village ainsi qu'un ensemble « boîtes aux lettres en bois et boîtier récupérateur de piles usagées ». Une demande de subvention est déposée auprès du Conseil départemental.

CONVENTION DE SERVICE COMMUN A D S (application du droit des sols)

Suite à la mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, la Communauté de Commune de l'Oisans a établi une convention relative à ce service commun ADS qui fixe les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette mise à disposition. Elle définit également les modalités de travail entre la Commune et le service instructeur.

Le Conseil municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

... / ...

CRÉATION D'UN SPIC ET D'UN BUDGET ANNEXE « REFUGES »

Suite à la décision prise par délibération 2015/02 portant sur la location des refuges communaux des Clots et des Mouterres, un contrat d'affermage a été établi entre la commune et les gérants.

Monsieur le Maire fait part de sa volonté de créer un SPIC – Service Public Industriel et Commercial – relatif à la gestion des refuges communaux d'altitude. Ce SPIC nécessite obligatoirement la création d'un Budget Annexe. Il précise que ce Budget sera assujéti à la TVA.

Le Conseil municipal accepte la création d'un SPIC et du Budget Annexe « Refuges » assujéti à la TVA.

DROIT DE PREEMPTION Parcelle n° 909 Section AB

Le Conseil municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

CARTE COMMUNALE

Le projet avance : un avis d'appel d'offres concernant la « Mission d'étude pour l'élaboration de la carte communale et étude patrimoniale » a été publié le 19 juin 2015 dans la revue «Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné »

FOURGON 4X4 jaune

Ce fourgon date de 1999 et nécessite d'importantes réparations. La commission des travaux est chargée de se renseigner sur l'opportunité de ces réparations ou, éventuellement, d'une reprise de véhicule(s) contre un véhicule neuf.

PROJET D'ECOLE – GARDERIE – CANTINE

La commission des travaux continue d'étudier la possibilité de construction d'un bâtiment qui comprendra l'école, garderie, périscolaire...

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Stéphanie PINATEL a présenté à l'assemblée le rapport d'activité 2014 de la bibliothèque municipale.

Le Conseil municipal remercie Stéphanie pour la qualité de son travail et la bonne gestion de la bibliothèque.

DIVERS

Une conférence sur le compostage aura lieu lundi 6 juillet 2015 à 18h30 à la salle polyvalente

* / * / * / *